



## **Bonnes pratiques**

## Sécurité des Systèmes d'Information



#### **Sommaire**



- Généralités
- Mots de passe
- Station de travail
- Clef USB
- ACSSI
- Mails
- Internet
- Données personnelles et documents sensibles
- Ordinateur personnel
- Les 10 commandements Cyberprotection de la DGSIC



#### **Généralités**



- Avoir signé l'attestation de reconnaissance de responsabilité (ARR) concernant l'engagement INDIVIDUEL de responsabilité au bon usage des systèmes d'information;
- ■Avoir pris connaissance de l'instruction ministérielle n°2003/DEF/DGSIC du 20 novembre 2008 portant code de bon usage des systèmes d'information et de communication du ministère de la défense ;
- Avoir la fiche REFLEXE avec les coordonnées de son CSSI ou OSSI.

#### Si utilisation de ISPT:

■ Avoir signé la charte ISPT\_STC-IA régissant les services de navigation sur Internet depuis le poste de travail Intradef.





## Généralités sur la bonne conduite de l'utilisateur MINDEF

- Choisir des mots de passe sûrs, ne pas les divulguer et les changer régulièrement;
- Respecter les droits accordés et protéger son poste de travail et ses données;
- Respecter la confidentialité des données et des communications ;
- Verrouiller ou arrêter son poste de travail;
- Ne pas utiliser d'équipement personnel pour exercer son activité professionnelle.





## Généralités sur la bonne conduite de l'utilisateur MINDEF

- L'usage des clef USB personnelle est interdite : on ne met pas de données privées sur sa clef professionnelle;
- Ne pas modifier la configuration d'un équipement ou de son poste de travail (pas d'essai de crack de logiciel, par exemple);
- Ne pas tenter de manipulations hasardeuses ou tester des mesures de sécurité;
- Être vigilant et rendre compte de toute anomalie ou incident à son CSSI ou OSSI pour qu'il établisse un retour d'expérience (RETEX) à l'OSSI du SGA.



# Mauvaises pratiques sur les mots de passe



- Pas de mot de passe : Données accessibles facilement modifiables, voire effaçables ;
- Mot de passe simpliste : (ex : prénom des enfants, date de naissance, etc.),
   il peut être retrouvé rapidement, soit par déduction, soit par un logiciel de crackage de mot de passe ;
- Mot de passe noté sur un pense-bête et collé sur l'écran ou sous le clavier :
   Absence totale de sécurité.





# Bonnes pratiques sur les mots de passe



Retenir une phrase simple :

Prendre les initiales des mots (alterner minuscules, majuscules, chiffres et caractères spéciaux):

- 5\*8=KaRentE
- LTEedl8 pour "La Tour Eiffel est dans le 8ème"
- Utiliser un mot de passe différent :
  - pour la connexion à Intradef,
  - à Internet,
  - chez soi ( différents pour les mails et les comptes sur sites de VPC).
- Ne pas les laisser accessibles à un tiers.



## Mauvaises pratiques sur les stations de travail



- L'utilisateur s'absente de son bureau en laissant sa session ouverte
- A la reprise, pas de mot de passe demandé : possibilité de modification, divulgation, ou suppression des données;
- Il oublie sa clé USB branchée sur le poste : risque de vol de la clé et/ou des données qu'elle contient.







- Retirer les clés USB, dès que celles-ci ne sont plus utilisées y compris lors d'une absence momentanée



# Mauvaises pratiques sur les clefs USB



- Stocker tous ses documents sur clé USB : en cas de perte ou de vol,
   risque de divulgation de données sensibles et perte du travail ;
- Laisser trainer sa clef USB;
- Accepter volontiers les clés USB «cadeau» : présence possible de logiciels d'aspiration de données;
- Utiliser aussi bien des clés USB «personnelles» que des «professionnelles
   » sur n'importe quel ordinateur : multiplication des risques de transmission de virus et d'informations sensibles sur un réseau non sécurisé.



# Bonnes pratiques sur les clefs USB



- Effacer toutes les données inutiles des clés USB ;
- Utiliser exclusivement des clés « professionnelles » sur les réseaux
   MINDEF et ne pas les brancher sur des ordinateurs personnels ;
- Ne pas accepter de clé USB « cadeau ».



# Mauvaises pratiques sur les ACSSI



ACSSI: Est dénommé Article Contrôlé de la Sécurité des Systèmes d'Information tout document, logiciel ou matériel, qui par son intégrité ou sa confidentialité contribue à la sécurité d'un système d'information. Ce sont: Carte ISIS, Carte CD, CD-ROM CD ou SD, Documents CD ou SD, TEOREM (ACSSI CD) et GLOBULL, clef RCI (ACSSI DR).

- Laissez trainer des documents CD ou SD (papier) ou CD-ROM CD ou SD sur son bureau;
- Mettre les cartes ISIS ou CD dans son sac personnel ou dans veste;
- Lire du Confidentiel Défense sur un poste Intradef ;
- Lire du Secret Défense sur un poste Intradef.



# Bonnes pratiques sur les ACSSI



- Rangement dans le coffre de sureté ou armoire forte de tous les ACSSI
   CD après utilisation :
  - Carte ISIS, Carte RECRU, Carte CD, CD-ROM CD ou SD, Documents CD ou SD, TEOREM.
- Pour les ACSSI DR (GLOBULL et clef RCI), il est très fortement recommandé de les ranger dans le coffre de sureté également;
- Utiliser un poste Confidentiel Défense pour lire un CD-ROM CD;
- Utiliser un poste Secret Défense pour lire un CD-ROM SD.



# Mauvaises pratiques sur les mails



- Ouvrir sans regarder l'expéditeur qu'il soit connu ou non ;
- Ouvrir les pièces jointes et cliquer sur les liens d'un mail sans se méfier : risque de propagation de virus et de récupération de données ;
- Envoyer des documents sans protection et sur n'importe quel réseau : possibilité d'interception du mail et donc des documents ;
- Donner son adresse mail professionnelle sur INTERNET : l'adresse mail peut être récupérée, piégée et servir à envoyer des logiciels malveillants;
- Utiliser son adresse mail professionnelle comme une adresse personnelle pour effectuer des commandes sur des sites de VPC ou des petites annonces.



# Bonnes pratiques sur les mails



- Etre vigilant avec ses mails :
  - vérifier que l'expéditeur est connu,
  - faire preuve de prudence en cliquant sur les liens et en ouvrant les pièces jointes,
  - ne pas faire circuler, les rumeurs, chaînes, ....
- Ne communiquer son adresse mail professionnelle qu'à des personnes de confiance;
- Utiliser des moyens de transmission adaptés à la sensibilité de l'information.



# Mauvaises pratiques sur INTERNET



- Naviguer sur INTERNET sans prendre de précautions (sites peu fréquentables ou non réputés, liens non sûrs, etc...) : risque de piégeage du navigateur et d'introduire des logiciels malveillants sur son poste;
- Etre très bavard et parler de ses activités professionnelles sur les réseaux sociaux (photos, commentaires, CV):
  - Mise en danger de sa personne et de ses collègues ce qui peut amener du chantage, espionnage, terrorisme),
  - Atteinte à l'image de marque du ministère de la Défense.
- S'exprimer sans retenue (opinion politique, religieuse, professionnelle, personnelle, etc...): donne des informations pouvant intéresser le renseignement adverse ou toute personne mal intentionnée;
- Se croire invincible.



# Bonnes pratiques sur INTERNET



- Naviguer sur des sites connus et fiables ;
- Ne pas cliquer sur des liens sans rapport avec le site (publicité, site de rencontre, site X);
- Sur les réseaux sociaux :
  - respecter la discrétion professionnelle et le devoir de réserve,
  - □ s'assurer de l'identité du correspondant avant tout échange,
  - □ bien réfléchir avant de publier (photos, vidéos, commentaires, etc...).
- L'oubli numérique est difficile même après suppression du compte ou des données;
- RAPPEL : l'envoi, le dépôt et le traitement de documents sensibles sont INTERDIT sur INTERNET.

Rappel sur l'usage des médias sociaux : le guide des médias sociaux édité par la DICOD sur ww.defense.gouv.fr.



# Focus sur les informations personnelles



Avant toute publication ou divulgation d'informations notamment sur Internet, nous devons nous poser des questions fondamentales:

- Les informations que je veux publier sont-elles sensibles, y compris dans les photos et les vidéos ?
- Ai-je le droit de les publier sans porter tort à autrui ?
- Est-ce que j'ai envie qu'elles soient vues par tous et soient encore visibles dans 10 ans?
- Quelles pourraient être les conséquences si elles venaient d'être connues de tous, y compris des terroristes?



## Focus sur les documents sensibles



- Pas de transmission sur Internet de documents sensibles portant les mentions Diffusion Restreinte, Spécial France, Confidentiel médical, Confidentiel Personnel ou Confidentiel Industrie;
- Pas de Confidentiel Défense, ni Secret Défense sur Internet ;
- L'envoi par Internet d'un document sensible non classifié de défense ne peut se faire que s'il est chiffré avec le logiciel ACID Cryptofiler.



# Conseils de base pour son ordinateur personnel



- Choisir un anti-virus robuste, un antivirus à jour, un pare-feu personnel, un anti-spam, un anti espion;
- Maintenir son système et ses logiciels à jour par les correctifs critiques mis à disposition par les éditeurs;
- Ne pas exécuter de programmes de provenance inconnue, aller sur des sites réputés « sûrs »;
- Ne pas donner son e-mail perso à tout-va ou créer un e-mail « poubelle » pour recevoir les news letters, publicités etc .....;
- Ne pas ouvrir d'e-mails de provenance inconnue, les mettre directement à la poubelle;
- Etre méfiant à la réception des courriers de loterie, de relance de banque, d'EDF, ...



# Avec un ordinateur portable personnel



- Dispositif anti-vol du portable ;
- Activer la mise en veille automatique (10mn);
- Banaliser et renommer vos répertoires privés et sensibles ;
- Chiffrer les informations sensibles non classifiées ;
- Protéger la connexion Internet par mot de passe solide ;
- Utiliser un antivirus à jour, un pare-feu personnel, un anti-spam, un anti espion ;
- Utiliser un système d'exploitation et des logiciels bureautiques à jour ;
- Porter une attention particulière dans les aéroports, les hôtels, aux frontières...;
- Attention aux vols de données à distance, au WIFI des hôtels.

Rappel: le passeport de conseil aux voyageurs sur http://www.ssi.gouv.fr/uploads/IMG/pdf/passeport\_voyageurs\_anssi.pdf





# A retenir 10 commandements de la CYBERPROTECTION DGSIC





## N°1

Passez les supports amovibles par le sas antivirus ou le point d'insertion des données (PID) du réseau concerné et ne connectez pas de supports personnels sur un ordinateur professionnel.



## N°2

Effacez toutes les données inutiles de vos clés USB La clé USB n'est pas un outil de stockage.







## N°3

Informez immédiatement de tout comportement anormal votre correspondant SSI qui contactera les organismes compétents et vous guidera dans les actions à mener

















#### Naviguez prudemment sur Internet







## N°5

Utilisez des mots de passe véritablement robustes et secrets, ne les laisser pas accessibles



#### N°6

Verrouillez votre session de travail lorsque vous quittez momentanément votre poste de travail







## N°7

#### Ne communiquez votre adresse mail professionnelle qu'à des personnes de confiance







## N°8

Soyez vigilant avec les mails que vous recevez.



Vérifier l'expéditeur, cliquez avec prudence sur les liens et ouvrez avec discernement les pièces jointes







#### N°9

Adaptez les moyens de transmission en fonction de la sensibilité des informations



## N°10

Ne cherchez pas à contourner la politique de sécurité

